

REGLEMENT PARTICULIER du tournoi jeune promobad de badminton Jeunes de Gif sur Yvette 14 février 2025

(Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions)

Art*1 Le tournoi national est répertorié dans poona sous le n° et autorisé sous le numéro :

Art*2 Le tournoi se déroulera le mercredi 14 février 2025, sur 14 terrains au Gymnase des Goussons selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art*3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

Art*4 Le GEO du tournoi sera LE FUR Gwendal.

Art* 5 Le système de rencontre retenu sur ce tournoi est appelé : système en ronde suisse en simple dont voici l'explication :

- 1er tour : tirage au sort intégral des joueurs pour jouer leur premier match. A l'issue de ce premier tour, on obtient des joueurs qui ont perdu leur match et des joueurs qui ont gagné leur match. S'il y a un nombre impair de joueurs, celui qui n'a pas joué ce 1er tour acquiert une victoire qui servira uniquement pour le tirage du second tour.
- 2ème tour : Un joueur qui a une victoire rencontre un joueur avec une victoire également, et un joueur qui a 0 victoire rencontre un joueur avec 0 victoire. S'il y a un nombre impair de joueurs, celui qui n'a pas joué ce 2ème tour acquiert une victoire qui servira uniquement pour le tirage du troisième tour.
- 3ème tour : il y a des joueurs avec 2, 1 et 0 victoires. Pour chaque tour, un joueur qui a X victoire joue un autre joueur qui a également X victoire, sauf s'ils se sont déjà rencontrés ou si le nombre de joueurs avec X victoires est impair.

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 11 points sec – 3ème set en 5 points.

Art* 6 Les inscriptions seront arrêtées le 14 février 2025 inclus.

Art* 7 L'inscription est gratuite.

Art* 8 Les inscriptions et le paiement se feront en uniquement en ligne via le site badnet.org ou l'application ebad. L'inscription ne sera retenue qu'à partir du moment où le paiement a été réceptionné. Ceci a pour but de faciliter la gestion des inscriptions, des règlements et des remboursements. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Art* 9 Le tirage au sort sera effectué le : 14/02/2025. Les remboursements se feront uniquement sur justificatif médical ou attestation d'employeur (remboursement réalisé après le tournoi). Le classement pris en compte pour le calcul des points sera le classement de la semaine du tirage au sort.

Art* 10 Les matches seront auto arbitrés.

Art* 11 Un volant, homologué par la FFBaD, de marque Babolat 2 (plume) a été désigné par le comité organisateur comme volant officiel de la compétition. Il sera en vente sur les lieux de la compétition et sera utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs et seront fournis à part égal entre eux.

Art* 12 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute, sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.

Art* 13 Les participants doivent respecter les lieux et le matériel mis à disposition, les chaussures de villes sont interdites sur l'aire de jeu.

Art* 14 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

Art* 15 Le présent règlement sera affiché dans le gymnase le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.